

Séance Du 28 Juillet 1954

Le 28 Au mil neuf cent cinquante quatre, le vingt huit Juillet à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Fontenay s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Paul Lestrade, Maire.

Étaient présents: MM. Bouché, Can. Ceille, Lamolle, Dr Lagoutte, Adjoint, MM. Baillhe, Daudine, Pousson, Bourdel, Soubrière, Chaut, Beyret, Amand, Barousse, Dufor, Latour, Briabent, MM. Loo, et Samine avaient donné procuration.

Absents: MM. Labayle, Chauveau,

Monsieur Bourdel a été nommé Secrétaire. Il donne lecture du procès verbal de la dernière séance qui, après quelques observations de détail présentées par M. Dufor, a été adoptée à l'unanimité.

Examen Du compte administratif 1953.

Le Conseil Municipal, qui le rapport de Monsieur Bouché, Président de la Commission des finances, procédant au règlement définitif du budget de 1953 propose de fixer ainsi qu'il suit les recettes et les dépenses de cet exercice, savoir:

Le total des recettes de l'exercice 1953 a été fixé à : 45.174.173 fcs.

Le total des dépenses du même exercice a été arrêté à : 38.342.595 fcs.

Il reste, par conséquent, pour définitif la somme de : 6.831.578 -

Monsieur Dufor est heureux de constater que le Compte Administratif de 1953 se solde par un excédent de recettes de six millions huit cent trente et un mille cinq cent soixante dix huit fcs. (6.831.578..)

Il n'avait donc pas exagéré les prévisions de recettes lors de l'établissement du budget 1953. En déduisant l'emprunt de 15.000.000 des 45.000.000 de recettes, il reste bien 30.000.000, chiffre sur lequel on peut se baser comme recette normale.

Monsieur Bouché lui répond qu'il avait précédemment affirmé qu'il ne fallait pas compter sur les 3.000.000 prévus au titre d'attribution des taxes sur le chiffre d'affaires par le fonds de péréquation, effectivement ce chapitre n'a pas donné de recettes.

D'autre part, M. Bouché rappelle qu'il avait estimé les recettes normales à 24.000.000. Effectivement elles ne sont pas de 30.000.000, mais se chiffrent exactement à 24.581.044 fcs.

En effet, des 45.174.173 de recette totale il faut déduire le report d'excédent de 1952, soit : 2.593.129 francs. ainsi que 15.000.000 d'emprunt et 3.000.000 du prêt Fluxicom au total 20.593.129 francs à déduire.

De toute façon tout le monde doit se féliciter des résultats de cette gestion puisqu'elle se solde par un excédent

28 JUIL 1954

de recettes de 6.831.578 francs, alors qu'en 1952 cet excédent n'était que de 2.593.129 frs. après s'être chiffré à 7.822.354 en 1951.

Une constatation intéressante : les recettes de la taxe locale ne sont pas en diminution comme dans certaines localités. Prévue pour 11.000.000 comme attribution directe elles se sont effectivement élevées à 10.912.965 francs ;

C'est finalement à l'unanimité que le Conseil approuve le Compte Administratif 1953.

Monsieur Paul Lestrade, Maire, rentre en séance, Monsieur Bouché lui fait part de l'approbation unanime du Conseil et le félicite pour la sage gestion qu'il a exercée. Il remercie, d'autre part, les membres de l'Assemblée Communale pour l'unanimité dont ils viennent de faire preuve.

Budget additionnel 1954

Monsieur Bouché présente à l'assemblée un projet de Budget additionnel pour l'exercice 1954.

A l'excédent de recettes de :

6.857.291 - il convient d'ajouter :

3.000.000 - produit de l'emprunt pour la station de pompage -

2.500.000 - produit complémentaire de l'emprunt pour l'aménagement de la Maison des Finances.

1.498.709 - de recettes diverses, dont 902.500* de complément de subvention départementale pour travaux Paires, Clocher, Baseule, Hattois, Lavois, immeuble Gaubain, etc...

Au total c'est 13.856.000 frs qu'il y a lieu de porter en recettes au Budget Additionnel 1954.

Il s'agit de répartir cette somme en dépenses sur les différents chapitres du budget ; lecture en est donnée, suivant le détail ci-après :

I. - Restes à payer du Budget 1954 :

Entretien des bâtiments communaux	500.000.-
Assurance des bâtiments communaux	30.700.-
Indemnités pour études surveillées	12.000.-
Indemnité pour la Maîtresse de Couture	5.000.-
Subvention à diverses sociétés	40.000.-

II. - Section ordinaire 1954 :

Entretien des chemins vicinaux reliquat	832.371.-
Impayé Parc 1953	59.702.-
Utilisation de fonds provenant de la Caisse Départ ^{le} des Allocations Seculaires	287.333.-
Emploi de Subvent. pour travaux manuels	6.000.-
Emploi de Subvention pour matériel scolaire.	34.215.-

28 JUIL 1954

Application Statuts au personnel Communal	14.000.-
Indemnités aux agents chargés de la circulation routière	40.000.-
Entretien et clôture du cimetière	70.000.-
Salaires des cantonniers et ouvriers auxiliaires	1.000.000.-
Entretien des rues, quais, places, squares et parcs.	1.200.000.-
Eclairage public et entretien matériel	150.000.-
Achat, entretien et frottoirs de véhicules automobiles	300.000.-
Entretien des chemins vicinaux reconnus	100.000.-
Entretien et réparation matériel marchés	500.000.-
Primes d'encouragement aux élèves.	150.000.-
Entretien des bâtiments communaux.	3.300.000.-
Mobilier Installation	150.000.-
Assurance des bâtiments communaux contre l'incendie	2.000.-
Achat de livres de prix.	14.000.-
Frais de frottoirs de cours ménager	10.000.-
Noël des enfants des écoles	50.000.-
Contingent dans les dépenses assistances	281.839.-
Bibliothèque - achat d'ouvrages	30.000.-
Fêtes Nationales - autres fêtes et cérémonies	127.840.-
Abonnement à la Société des Arts et Compri- teurs de Musique	2.000.-
Cotisation à l'Association des Maires	2.000.-
Indemnité aux agents chargés du dénombrement de la population	55.000.-
Emploi d'emprunt pour aménagement immeuble "Le Coiffa"	1.500.000.-
Emploi d'emprunt pour aménagement de la Station de Pompage	3.000.000.-
TOTAL	<u>13.856.000.-</u>

L'Assemblée délibère sur ces propositions. Elle rejette la demande présentée par M. Arnaud et M. Dufor, tendant à ouvrir un crédit de principe pour les chômeurs; le rétablissement d'un crédit pour un moniteur d'Education Physique dans les écoles; et l'ouverture d'un crédit en vue de l'installation au Plan d'une Ecole Maternelle.

L'ensemble du projet de budget supplémentaire tel qu'il figure ci-dessous est approuvé par quatorze voix contre cinq.

Indemnité de bicyclette pour certains agents du service de ville.

Honneur le Maire expose au Conseil que le budget primitif 1952 prévoyait dans son chapitre IV Article 3, le versement à certains membres du Personnel Municipal d'une indemnité de bicyclette.

Cette indemnité fut versée en raison de trois mille francs (3.000 f.) par an à M. Sève Louis, M. Bernard Fernand, et M. Couzet Léopold.

Vu et Approuvé,

Saint-Gaudens, le 12 Août 1954

Le Sous-Prefet,

Signé: Poreau.

28 JUIL 1954

L'Administration des Finances nous demande de bien vouloir régulariser cette prévision budgétaire par posteriori.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité de ses membres la distribution de cette indemnité aux agents qui en ont été bénéficiaires : M. Bernard Fernand, Sava Louis, Crozet Léopold.

La dépense totale pour l'année 1952 s'est élevée à neuf mille francs (9.000 f.)

L'indemnité est recadrée pour les années suivantes.

Baïson Des Finances

Maire Lamolle, Adjoint délégué aux travaux et à l'urbanisme donne lecture à l'Assemblée de deux lettres qui émanent, l'une de M. le Trésorier Payeur Général, l'autre de M. le Directeur des Contributions Indirectes de Toulouse, datées du 23 Juillet. Par ces lettres M. le Trésorier Payeur Général et M. le Directeur des Contributions Indirectes, remercient l'Assemblée Communale de bien vouloir entreprendre l'effort nécessaire pour réaliser au cours de cette année même la mise en état de l'immeuble du Caiffa. L'aménagement prévu par notre architecte M. Genibel se distribue de la façon suivante:

1° Bâtiment principal comprenant en sous-sol : chambre forte et service de chauffage.

au rez. de chaussée : des bureaux pour la perception et le public.

au 1^{er} étage : logement du percepteur.

2° Bâtiment latéral serait affecté à des bureaux, tant au rez. de chaussée qu'au 1^{er} étage, pour l'Administration des Contributions Indirectes.

3° Le Troisième bâtiment, qui est actuellement occupé par les services municipaux de voirie, serait affecté à deux garages et au Bureau du Receveur Buraliste.

L'aménagement prévu par M. Genibel est accepté, et l'ensemble du projet dressé s'élèverait à la somme de cinq millions quatre cent soixante douze mille quatre cent soixante cinq francs (5.472.465 f.) pour laquelle la Ville a déjà contracté et reçu de la Caisse d'Épargne de Toulouse une somme de 5.000.000 de francs à titre d'emprunt.

Le montant du loyer sera fixé par accord entre la Ville et l'Administration des Domaines.

Le Conseil approuve à l'unanimité les propositions qui lui sont soumises et décide:

1°- la réalisation des aménagements projetés par voie d'adjudication.

2°- de consacrer à ces travaux la somme de cinq millions (5.000.000), provenant de l'emprunt reçu de la Caisse d'Épargne de Toulouse.

3°- de charger M. le Maire de faire toutes démarches auprès des Services de la Reconstruction et de l'Urbanisme en vue d'obtenir pour les parties de l'immeuble qui seront affectées à usage d'habitation, les primes à la construction allouées par l'État.

4° demande au Conseil général de la Haute Garonne la subvention qu'il accorde d'ordinaire pour les travaux d'édilité.

Vu et Approuvé,
Saint-Gaudens, le 12 Août 1954,
le Sous-Prefet,
signé : Moreau.

Concessions au cimetière

Le Conseil estime que les observations présentées par le S. le Sous-Prefet dans sa lettre du 17 juin 1954 exigent une étude plus complète de la question, et décide que la commission des finances en sera saisie et présentera des propositions à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Déplacement du hangar rue Gambetta

Monsieur le Maire a reçu de M. Bruma, Charpentier, des propositions pour la démolition et la reconstruction envisagée du hangar appartenant à M. Saint-Paul sur un terrain d'ensemble de ces travaux s'élèverait à la somme de 50.300 f. Monsieur le Maire a par ailleurs chargé M. Briabent d'entamer des négociations avec M. Saint-Paul, en vue de savoir à quelles conditions celui-ci accepterait de traiter à l'amiable avec la Ville le déplacement de ce hangar.

Monsieur Briabent met le Conseil au courant des démarches accomplies. M. Saint-Paul, sous réserve de chiffre, faisant état de son désir de recevoir en sus de la démolition et reconstruction du hangar une somme à titre de dédommagement supplémentaire.

Le Conseil après avoir entendu cet exposé, charge Monsieur Briabent de continuer les conversations en vue d'obtenir des précisions qui permettraient au Conseil de prendre sur ce problème une position définitive.

Comité des fêtes.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une somme de trois cent quatorze mille francs (314.000 f.) a été versée par le Comité des fêtes à Monsieur Albert Franc, impresario de la troupe qui a donné une représentation de "Mireille" pour la fête locale.

Cette somme aurait dû être payée directement par la Ville à Monsieur Albert Franc. Le versement ayant dû être fait séance tenante, le Comité des fêtes en a assuré l'avance.

Dans ces conditions Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de décider le paiement au Comité des fêtes d'une somme de trois cent quatorze mille francs (314.000 f.) représentant le montant des avances effectuées pour le compte de la Ville.

Cette somme sera prélevée sur le Chapitre XIX art. de 4.

Recensement de la population.

Monsieur le Maire informe le Conseil que la population de Montrejean s'élève au 20 Mai 1954 à 3.106 habitants. Le précédent recensement de 1946 donnait le chiffre de 3.072 habitants.

Pendant la période - 20 Mai 1946, 20 Mai 1954, nous avons enregistré 308 naissances - 247 décès, soit une augmentation nominale de 61 habitants.

La réalité ne nous donnant que 35 habitants nouveaux, la différence provient du déplacement de la population active. En fait, la population s'est accrue de 1 % pendant une

28 JUIL 1954

période de huit ans.

Echange de terrain avec le Séminaire.
Déclaration d'utilité publique.

La délibération prise par le Conseil Municipal le 7 Avril 1954 a reçu l'approbation de M. le Sous-Prefet qui, par un arrêté en date du 18 Mai, a autorisé l'échange proposé entre la Ville de Montrejean et la Société Polygonaire d'enseignement libre, cet échange consistant aux travaux d'urbanisme et d'assainissement de cette partie de la Ville, peut mériter l'exonération des perceptions ordinaires du Trésor en matière d'acquisition.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de demander à Monsieur le Sous-Prefet, le bénéfice des dispositions de l'article 22 de la loi du 30 Décembre 1928.

Monsieur le Maire signale à l'Assemblée qu'il a reçu de M. Jules Leclercq, Directeur des Autos Scooters, actuellement à St Giron, une lettre datée du 1^{er} Juillet par laquelle il considère que la responsabilité de la Ville est engagée dans un accident purement matériel dont aurait souffert un de ses véhicules au passage de Montrejean.

Celui-ci se serait enfoncé dans une tranchée creusée Avenue Ch. de Gaulle. Le véhicule a pu atteindre St Giron où il subit des réparations dans un garage. M. le Maire a chargé M. Colomieu de suivre cette affaire.

Le Conseil prend acte.

Assistance. L'Ordre du jour étant épuisé l'Assemblée se réunit en Séance privée pour l'examen des dossiers d'Assistance.

Les dossiers sont examinés, qui ont déjà reçu l'approbation de la Commission d'Assistance. Le Conseil accorde à son tour avis favorable à ces demandes.

La séance est levée à vingt-quatre heures.

Handwritten signatures and initials at the bottom of the page, including names like 'L. Briand', 'Bourgeois', and 'H. Huet'.